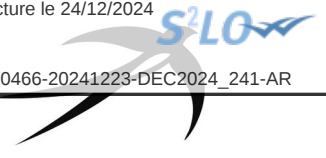


Ville de Malakoff



DECISION MUNICIPALE N° DEC2024_241

Direction : **Direction Initiatives publiques - Vie associative**

OBJET : Attribution d'un marché sans publicité ni mise en concurrence à "Vedettes faire équipe avec vous" pour l'internalisation des fonctions de responsable de projet/régisseur et de chargé de projet culturel

Madame la Maire de Malakoff,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles ses articles L. 2122-22, L.2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R.2122-8 ;

Vu la délibération n°2020-19 du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé Madame la Maire par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 4° du code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat annexé à la présente ;

Considérant la programmation culturelle et festive offerte aux habitants se déroulant à l'occasion de plusieurs événements notamment Malakoff en fête, le forum de rentrée, le tournoi d'échec et le festival de BD ;

Considérant la volonté de la ville de Malakoff de soutenir les associations dans leur programmation culturelle et festive ;

Considérant la nécessité de transmettre les fonctions de responsable de projet/régisseur et chargé de production exercées jusqu'à présent en externe ;

Considérant la nécessité de mener une analyse stratégique de situation dans l'objectif de consolider et de répartir au sein de la collectivité les connaissances et compétences acquises ;

Considérant le besoin de la ville d'un renfort technique opérationnel sous forme de conseil en organisation lors de ces événements ;

DÉCIDE,

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché sans publicité ni mise en concurrence relatif à l'internalisation des fonctions de responsable projet/régisseur et de chargé de projet culturel au prestataire « Vedettes, Faire équipe avec vous » sis 7 avenue Benjamin Abram, 13100 Aix-en-Provence. Les prestations sont réglées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires suivants :

- 2 500 € (deux mille cinq cent euros) TTC pour l'analyse transversale aux deux directions ;
- 1 500 € (mille cinq-cent euros) TTC pour le tournoi d'échec ;
- 1 500 € (mille cinq-cent euros) TTC pour le festival « une histoire à Malakoff » ;
- 3 000 € (trois mille euros) TTC pour la fête de la ville « Malakoff en fête » ;

- 1 500 (mille cinq-cent euros) TTC pour le forum de rentrée ;
- 2 000 € (deux mille euros) TTC pour le festival BD ;
- 300 € (trois cent euros) pour une heure de travail hors forfait ;
- 1 500 (mille cinq-cent euros) TTC pour un forfait de journées de déplacement.

Article 2 : DE DIRE QUE le marché est conclu pour une durée de quatorze mois.

Article 3 : DE DIRE que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts aux budgets des exercices concernés.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à la personne intéressée, inscrite au registre des décisions et publiée électroniquement. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du département des Hauts-de-Seine et Madame la Trésorière municipale.

Fait à Malakoff, le 19 décembre 2024

La Maire,

Jacqueline BELHOMME

*La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.